



Congrès du travail du Canada

Canadian Labour Congress

# Violence conjugale au travail

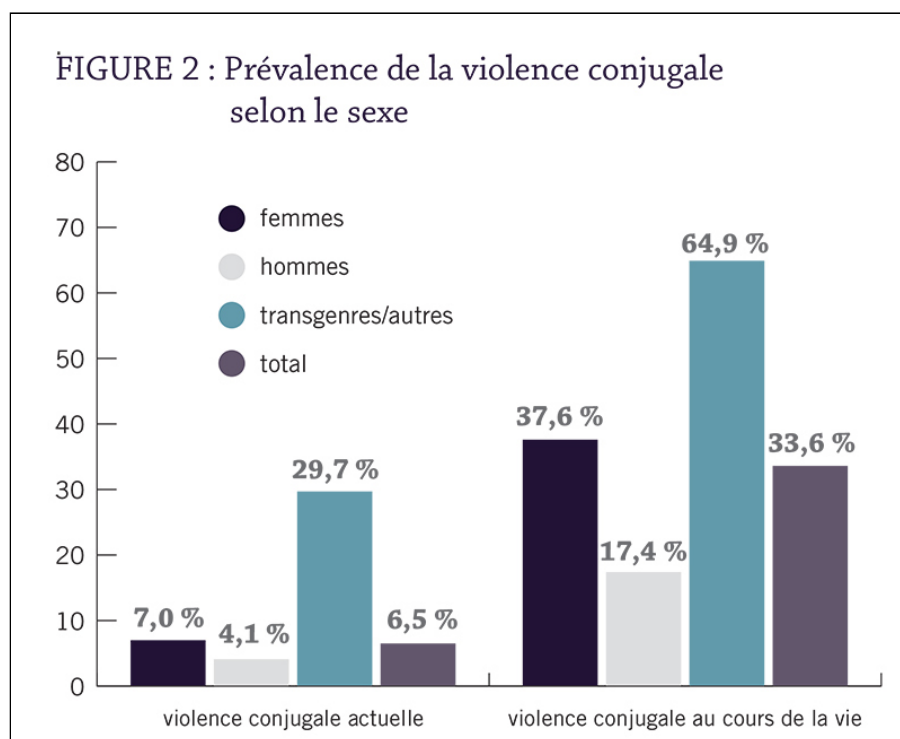
**Samedi, 6 décembre 2014**

*Les conséquences directes et indirectes de la violence conjugale coûtent aux employeurs canadiens 77,9 millions de dollars par an<sup>1</sup>, et bien plus cher encore aux individus, aux familles et à la société. Cependant, nous en savons très peu sur la portée et les conséquences de ce problème au Canada.*

En partenariat avec les chercheurs de l'Université Western, en Ontario, le Congrès du travail du Canada (CTC) a mené la toute première enquête canadienne sur les effets de la violence conjugale sur le milieu de travail. L'enquête a vu le jour en raison du manque presque total de données sur ce sujet au Canada. Nous savons que les femmes ayant des antécédents de violence conjugale ont un parcours professionnel plus instable, qu'elles gagnent donc moins bien leur vie, qu'elles ont souvent dû changer d'emploi et qu'elles occupent plus souvent des emplois occasionnels et à temps partiel que les femmes n'ayant jamais subi d'actes de violence.

Commettre des actes de violence conjugale a des conséquences importantes pour l'agresseur en tant que travailleur ainsi que pour son lieu de travail. Une étude récente a révélé que 53 % des agresseurs estimaient que leur comportement avait nui à leur rendement professionnel, **75 % avaient du mal à se concentrer au travail et 19 % ont rapporté avoir causé ou presque causé des accidents** sur leur lieu de travail en raison de leur comportement violent. Ce comportement conduit à une perte d'heures de travail rémunérées et non rémunérées, à la diminution de la productivité et à des risques pour la sécurité des collègues.

## Voici en partie ce que nous a fait découvrir l'enquête :



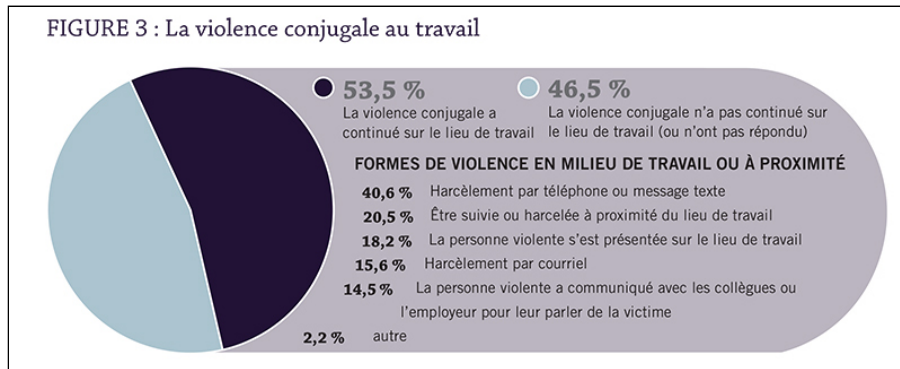
## Expérience de la violence conjugale

**Un tiers (33,6 %) des participantes et participants** ont déclaré avoir été victimes de violence perpétrée par leur partenaire; il existait des différences selon le sexe (Figure 2). Les participantes et participants autochtones, les personnes ayant un handicap et celles dont l'orientation sexuelle déclarée était autre qu'hétérosexuelle (p. ex., les lesbiennes, les gays ou les personnes bisexuelles) étaient plus nombreuses à déclarer avoir été victimes de violence conjugale au cours de leur vie. Les taux de prévalence corroboraient les chiffres des enquêtes nationales précédentes 10, 11.

En termes d'expérience indirecte de la violence conjugale, 35,4 % des personnes ont déclaré connaître au moins un ou une collègue qui semble être ou avoir été victime de violence conjugale et 11,8 % ont déclaré connaître au moins une ou un collègue qui semble être ou avoir été capable de violence envers son ou sa partenaire.

## Les répercussions de la violence conjugale sur les travailleuses et travailleurs et le milieu de travail

38 % des personnes ayant déclaré être ou avoir été victimes de violence conjugale ont indiqué que cela avait nui à leur capacité de se rendre au travail (retards, absences ou les deux).



Au total, **8,5 % des victimes de violence conjugale ont déclaré avoir perdu leur emploi à cause de cela.**

Plus de la moitié (53,5 %) des personnes ayant déclaré être ou avoir été victimes de violence conjugale ont indiqué qu'au moins une forme de violence s'était produite sur leur lieu de travail ou à proximité. Il s'agissait le plus souvent de harcèlement par téléphone ou par message texte (40,6 %) et d'être suivie ou harcelée à proximité du lieu de travail (20,5 %; Figure 3).

## Soutien du milieu de travail aux victimes de violence conjugale



Au total, 43,2 % des personnes victimes de violence conjugale ont déclaré en avoir parlé avec quelqu'un au travail. Il existe des différences selon le sexe, les hommes étant particulièrement réticents à parler de violence conjugale sur leur lieu de travail. Au total, 28 % des participantes et participants ont déclaré avoir reçu de leur employeur des informations sur la violence conjugale. 27,2 % des participantes et participants syndiqués ont déclaré avoir reçu de leur syndicat des informations sur la violence conjugale.

## Et maintenant?

Cette enquête a révélé la portée et les effets de la violence conjugale sur les travailleuses et les travailleurs, et sur le milieu de travail, mais elle ne constitue qu'une première étape. Les mesures à prendre immédiatement concernent l'utilisation de ces résultats par les gouvernements, les syndicats et les employeurs pour mettre en place des pratiques préventives relatives aux effets de la violence conjugale au travail. Parmi les changements que compte entreprendre immédiatement le mouvement syndical, citons : l'Ontario a été la première à modifier sa législation sur la santé et la sécurité. La définition de violence conjugale rejoint celle de la violence au travail lorsqu'elle se produit sur le lieu de travail.

La province du Manitoba (<http://web2.gov.mb.ca/bills/39-4/b219f.php>) a modifié sa législation sur la sécurité au travail pour inclure la violence conjugale, le harcèlement et l'intimidation.

À l'appui de cette démarche, le gouvernement du Manitoba fournit aux employeurs une trousse d'information sur la violence conjugale (<http://www.gov.mb.ca/fs/fvpp/toolkit.fr.html>).

Pour en savoir plus sur les résultats de l'enquête et la suite donnée à cette initiative, télécharger l'intégralité du rapport. ([http://d147051.host34.fenix-solutions.com/sites/default/files/media/dvwork\\_survey\\_report\\_2014\\_fr.pdf](http://d147051.host34.fenix-solutions.com/sites/default/files/media/dvwork_survey_report_2014_fr.pdf))

**Enjeu :** [Santé et sécurité](http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/sant%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9) (<http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/sant%C3%A9-et-s%C3%A9curit%C3%A9>) [Violence](http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/violence) (<http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/violence>)  
[Droits de la personne et égalité](http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/droits-de-la-personne-et-%C3%A9galit%C3%A9) (<http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/droits-de-la-personne-et-%C3%A9galit%C3%A9>) [Femmes](http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/femmes) (<http://congresdutravail.ca/enjeux-et-recherche/issues/femmes>)

---

©2015 Congrès du travail du Canada